L'ALLEMAGNE, UN DES PREMIERS FOURNISSEURS ET CLIENTS DE L'ALGÉRIE, N'A TOUJOURS PAS RATIFIÉ LA CONVENTION DES NATIONS UNIES CONTRE LA CORRUPTION

Scandales à répétition Outre-Rhin

L'Allemagne préside le G8 jusqu'au mois de juin prochain. Lors de la session annuelle des chefs d'Etat du G8 l'été 2007 en Allemagne, la chancelière Angela Merkel avait refusé d'inscrire à l'ordre du jour la lutte contre la corruption. Et pour cause, son pays n'a toujours pas ratifié la Convention des Nations unies contre la corruption ! Seuls trois pays du G8, à ce jour, n'ont toujours pas ratifié cette convention : l'Italie, le Japon et l'Allemagne, parmi les plus importants clients et fournisseurs de l'Algérie. Ce qui, de prime abord, peut s'expliquer par la multiplication des affaires de corruption qui frappent ces trois pays, principalement dans les transactions commerciales internationales. Ces mêmes pays ne sont pas non plus des exemples de vertu dans le cadre de l'application de la convention de l'OCDE de 1997 qui pénalise la corruption de fonctionnaires étrangers dans les transactions commerciales internationales, convention qu'ils ont mis du temps à ratifier et dont ils sont de mauvais élèves au vu des résultats des inspections menées par les experts de l'OCDE dans ces pays. L'Algérie non plus, même si elle l'a ratifiée en 2004, n'est pas un modèle du genre, loin s'en faut, en matière de respect de la convention des Nations unies contre la corruption : lors de la 2e Conférence des Etats-parties de cette convention, qui vient de se tenir en Indonésie, l'Algérie s'est opposée très fermement à toutes les dispositions pouvant faire progresser l'application de cet instrument international ! Alors l'Allemagne, l'Italie, le Japon et l'Algérie dans le même camp des pays qui refusent la transparence ?

Djilali Hadjadj

Siemens aurait versé 12 millions d'euros de pots-de-vin au Nigeria, en Russie et en Libye

Des millions d'euros de pots-de-vin auraient été versés, au début des années 2000, par le conglomérat allemand Siemens à des officiels nigérians, russes et libyens dans le but de décrocher des contrats de vente d'équipements de télécommunication, selon le *Wall Street Journal.* Le quotidien a eu accès à des documents récents du tribunal de Munich, qui instruit le scandale de corruption chez Siemens.

Ces documents mentionnent 77 pots-de-vin, pour un total de 12 millions d'euros, qui auraient été versés entre 2001 et 2004. L'essentiel des montants (environ 10 millions d'euros) a été donné à des Nigérians, dont quatre ex-ministres des télécommunications. En Russie, quelque 2 millions seraient allés à des responsables d'opérateurs de télécommunications régionaux contrôlés par l'Etat. Et 300 000 euros auraient été versés à deux responsables de la société libyenne General Post and Telecommunications. Pour la direction du conglomérat, qui a reconnu que la corruption touchait toutes ses activités et qui a mené sa propre évaluation, le montant total des transactions douteuses entre 2000 et 2006 atteint 1,3 milliard d'euros dans le monde.

Le scandale de corruption chez Siemens a éclaté en 2006. Il a déjà coûté au conglomérat — présent dans l'énergie, les transports ou les équipements de télécommunications — un patron, un président du conseil de surveillance, mais aussi beaucoup d'argent. Siemens (72 milliards d'euros de chiffre d'affaires en 2006) a ainsi déjà dû payer 201 millions d'euros d'amende à la justice allemande et verser 347 millions aux consultants américains chargés de scruter ses comptes. La corruption toucherait aussi le Brésil, le Cameroun, l'Egypte, la Grèce, la Pologne et l'Espagne.

L'Algérie, selon des sources proches du parquet de Munich, ne serait pas épargnée.

LSC

LE PATRON DE LA POSTE SOUPÇONNÉ DE FRAUDE FISCALE

Après les affaires de corruption mettant en cause des dirigeants chez Volkswagen, Siemens et Mannesmann, le président de la poste allemande est à son tour éclaboussé par un scandale. Klaus Zumwinkel, qui dirige la Deutsche Post depuis 18 ans, est soupçonné de fraude fiscale.
Jeudi 14 février 2008, des perquisitions ont été menées simultanément à son domicile à Cologne et à son bureau au siège de la société, à Bonn. Entendu par les enquêteurs, il a finalement été libéré contre le versement d'une caution. Selon le parquet compétent, à Bochum (ouest), M. Zumwinkel aurait placé des sommes s'élevant à un million d'euros sur un compte au Liechtenstein pour échapper au fisc. Outre le chef de la poste, d'autres personnes sont visées par l'enquête. Plusieurs médias avaient, dans un premier temps, évoqué des fraudes beaucoup plus importantes, de l'ordre de dix millions d'euros. La charge est quand même lourde pour celui que certains surnomment le «dinosaure du Dax», en référence à l'indice vedette de la Bourse de Francfort.
M. Zumwinkel, 64 ans, est le plus ancien patron parmi les managers des grands groupes allemands, et l'un des plus influents. Il a pris la tête de la Deutsche Post en 1990 et transformé l'administration déficitaire en multinationale.
Le dirigeant a notamment orchestré l'entrée en Bourse en 2000 du groupe semi-public qui emploie un demi-million de personnes. Dans la foulée, le patron avait vendu un paquet de titres et encaissé près de 5 millions d'euros. Essuyant un feu nourri de critiques sur sa cupidité, il s'était finalement excusé pour son «erreur». «Si les soupçons à l'encontre de Klaus Zumwinkel se vérifient, il ne restera pas une minute de plus à ses fonctions», s'est emporté Rainer Wend, porte-parole du Parti social démocrate (SPD) pour les questions économiques. Pour les pouvoirs publics, le coup est rude : le gouvernement allemand est toujours actionnaire à 30% de Deutsche Post. Berlin a appelé jeudi à «respecter la présomption d'innocence».

MALVERSATIONS AU SEIN DU GROUPE VOLKSWAGEN

Le procès des dérives d'un modèle social

Il ne savait rien. Voilà, en substance, ce qu'a affirmé Ferdinand Piëch le mois dernier, auditionné comme témoin dans le cadre du procès sur l'affaire de corruption chez Volkswagen (VW). L'ancien patron et actuel président du conseil de surveillance du constructeur allemand a nié en bloc toute complicité avec les pratiques douteuses qui ont eu cours au sein du groupe. «A aucun moment de mon mandat à la direction, je n'ai eu connaissance d'abus», a assuré l'homme fort de VW devant le tribunal de Brunswick (Basse-Saxe).

Dévoilé en juin 2005, le scandale avait mis en lumière un vaste système de corruption interne à l'entreprise : pendant près d'une décennie, voyages de luxe, prostituées et primes spéciales avaient été accordés à des membres du comité d'entreprise (CE) afin d'acheter la paix sociale. Sûr de lui, Ferdinand Piëch a répété l'argumentaire tenu lors de sa première audition, en mars 2006 : le traitement du CE, en particulier de son ancien président Klaus Volkert — aujourd'hui sur le banc des accusés —n'était pas son affaire. M. Piëch laisse une fois encore Peter Hartz, l'ancien directeur des ressources humaines du groupe, endosser la responsabilité des pots-de-vin. Condamné il y a un an, ce dernier a reconnu qu'il avait versé à Klaus Volkert quelque 2 millions d'euros de primes entre 1995 et 2005.

Abus de confiance et escroquerie

Mais la ligne de défense de Ferdinand Piëch commence à se fissurer. La justice allemande a décidé fin novembre 2007 d'ouvrir une enquête après avoir fait savoir qu'elle disposait d'«indications sérieuses» sur le rôle du «patriarche», jusqu'à présent épargné. Au cours de ce procès, le troisième depuis le début du scandale, plusieurs témoignages et documents ont mis en cause M. Piëch, laissant entendre qu'il aurait été informé de l'existence de pots-de-vin dès le milieu des années 1990.

«Si j'en avais eu vent, je me serais attelé à y mettre un terme», a-t-il pourtant soutenu mercredi 14 février 2008.

La thèse de l'ignorance de M. Piëch ne manque pas de susciter l'incrédulité outre-Rhin. L'homme, âgé de 70 ans, a dirigé le groupe de Wolfsburg pendant neuf ans, de 1993 à 2002, avant de prendre la tête du conseil de surveillance.

Pour beaucoup, il est l'incarnation du «système Volkswagen», cette culture d'entreprise qui accorde un rôle accru aux représentants du personnel.

«On a peine à imaginer que «le Patron» — comme le surnomment avec respect les cadres de VW — ne savait rien des pratiques qui avaient cours en son royaume», s'étonne le quotidien économique *Handelsblatt.* C'est désormais ce que tentent de démontrer les avocats des accusés, M. Volkert et l'ex-responsable du personnel Klaus-Joachim Gebauer, poursuivis pour abus de confiance et escroquerie.

Des paradis fiscaux quasiment intouchables au cœur de l'Europe

L'affaire Zumwinkel en témoigne : l'Allemagne et les pays de l'Union européenne (UE) ont du mal à limiter l'attractivité des paradis fiscaux nichés à leurs frontières.

Ce n'est pas faute d'avoir essayé lors de l'entrée en vigueur au 1er juillet 2005 d'une législation sur la fiscalité de l'épargne. L'un des objectifs de cette directive, négociée pendant quinze ans, était de faciliter les échanges d'informations, afin de lutter contre l'évasion fiscale au sein de l'Union. Mais le Luxembourg, la Belgique et l'Autriche ont voulu protéger le secret de leur place bancaire. Résultat, il n'a pas été possible d'exiger des cinq principaux paradis fiscaux non membres de l'Union (Suisse, Monaco, San Marin, Andorre et Lichtenstein) qu'ils abandonnent ce secret bancaire.

En revanche, ces pays se sont engagés à taxer à la source — à hauteur de 15% jusqu'en juin 2008, puis 20%, puis 35% — les intérêts tirés de l'épargne qu'ils abritent.

Puis à transférer les sommes collectées aux pays d'origine de leurs clients, mais sans dévoiler leur identité.

En 2006, ce dispositif aurait généré entre 120 et 150 millions d'euros de rentrées fiscales au bénéfice des pays de l'Union, dont moins de deux millions d'euros en provenance du Lichtenstein. «La législation fonctionne dans la limite de son champ d'application», relève un expert. Et d'ajouter : «Pour arriver à un compromis, il a fallu multiplier les concessions qui ne permettent pas au système d'être optimal.» Seuls les intérêts des comptes- épargne sont taxés, et pas les revenus générés par des produits dérivés ou les plus-values sur actions. Seuls les comptes détenus par des particuliers, et non par des sociétés ou des fondations, sont visés par la retenue à la source dans les pays tiers. Les experts craignent aussi que les mécanismes actuels incitent à une évasion fiscale encore plus lointaine : des contacts sont en cours avec Hong-Kong et Singapour, mais les négociations pourraient traîner avant que ces places financières se joignent à la démarche européenne. Enfin, la coopération en cas d'évasion fiscale pourrait, selon les spécialistes, être améliorée : certains pays tiers, comme le Liechtenstein et la Suisse, ont certes accepté d'intensifier les échanges administratifs en cas de fraude manifeste, mais cet effort est limité aux seuls produits d'épargne concernés par la loi européenne. L'Office européen de lutte contre la fraude (Olaf) a d'ailleurs engagé des pourparlers avec le Liechtenstein pour renforcer le cadre existant.

La Commission européenne doit préparer un rapport sur la toute fraîche législation d'ici à la fin de l'année. Mais elle hésite encore à proposer la refonte de ce dispositif, de crainte d'essuyer un refus de la part des Etats membres les moins enclins à jouer le jeu.

LE DEBAT EST OUVERT

«Le Soir Corruption» peut être joint par voie postale :
Le Soir d'Algérie
Espace «Corruption»
Maison de la presse,
1, rue Bachir-Attar, Alger
Fax : 021 67 06 76
Internet :
soir_corruption@hotmail.com